



Date de rendu du rapport : 02 novembre 2004

PROGRAMME LIFE NATURE :
« RESTAURATION DU VAUTOUR PERCNOPTERE DANS LE SUD-EST DE LA FRANCE »
N° LIFE03NAT/F/000103
1^{er} septembre 2003 – 31 avril 2008

PROGRAMME LIFE NATURE :
**PROTOCOLES DE FONCTIONNEMENT, DE SUIVI, D'ENTRETIEN ET D'APPROVISIONNEMENT DES
PLACETTES D'ALIMENTATION – ACTIONS A2 ET D3**





Coordination nationale

La Ligue pour la Protection des Oiseaux – Pascal ORABI

Opérateur local en charge du protocole

Le Parc Naturel Régional du Luberon

Réalisation du protocole

- ✓ Le Parc Naturel Régional du Luberon
- ✓ CORA
- ✓ CEEP
- ✓ GRIVE
- ✓ LPO Aude

Rédaction du protocole

Max GALLARDO – PNR LUBERON / Pascal ORABI – COORDINATION NATIONALE



SOMMAIRE

<i>PREAMBULE</i>	4
<i>I – PROPOSITION DE PROTOCOLES DE FONCTIONNEMENT ET DE SUIVI DES PLACETTES D’ALIMENTATION - ACTION A2</i>	5
<i>I.1. PROPOSITION DE PROTOCOLE DE FONCTIONNEMENT DE PLACETTES D’ALIMENTATION</i>	5
<i>I.2. PROPOSITION DE PROTOCOLE POUR LE SUIVI VISUEL DES PLACETTES D’ALIMENTATION</i>	7
<i>II. IMPLANTATION ET ENTRETIEN DES PLACETTES D’ALIMENTATION – ACTION D3</i>	8
<i>ANNEXE : MODELES DE FICHES D’OBSERVATION</i>	10



PREAMBULE

Le programme LIFE Nature « *RESTAURATION DU VAUTOUR PERCNOPTERE DANS LE SUD-EST DE LA FRANCE* » - LIFE03NAT/F/000103, doit permettre d'enrayer la baisse des effectifs du noyau de population du Vautour percnoptère du Sud-est de la France, tout en tentant d'amorcer son retour sur les sites où il a disparu.

Ce programme LIFE Nature est assuré par cinq opérateurs locaux :

- le Centre Ornithologique Rhône-Alpes (CORA) pour le site n° 1 « *Ardèche méridionale* » dans le département de l'Ardèche,
- la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) de l'Aude pour le site n° 2 « *Basses Corbières* » dans le département de l'Aude,
- le Groupe de Recherche et d'Information sur les Vertébrés et leur Environnement (GRIVE) pour les sites n° 3 « *Garrigues de Lussan* » et n° 6 « *Gardonnenque et Uzège* » dans le département du Gard,
- le Parc Naturel Régional du Luberon pour le site n° 4 « *Luberon* » dans le département du Vaucluse,
- le Conservatoire – Etudes des Ecosystèmes de Provence (CEEP) pour le site n° 5 « *Crau et Marais* » dans le département des Bouches-du-Rhône,

mais également par deux partenaires scientifiques :

- le Centre National d'Informations Toxicologiques Vétérinaires (CNITV) pour les analyses vétérinaires,
- le Centre National de Recherche Scientifique (CNRS) pour le suivi et la validation scientifique.

La LPO nationale assure la coordination du Programme LIFE Nature et donc les missions des cinq opérateurs locaux et des deux partenaires scientifiques.

Chaque action programmée, dans le cadre de ce projet LIFE, est précédée par l'élaboration de protocoles adaptés et standardisés. Ces protocoles permettent aux différents opérateurs de conduire leur programme d'actions tout en disposant d'outils adaptés, de procédures pertinentes, légales et de méthodes reproductibles.

Le projet « *RESTAURATION DU VAUTOUR PERCNOPTERE DANS LE SUD-EST DE LA FRANCE* » repose essentiellement sur la construction de placettes d'alimentation. Ces placettes seront approvisionnées soit par les éleveurs soit par les opérateurs locaux, gestionnaires des aires de nourrissage. Selon les cas, la fréquence des ravitaillements est conditionnée par la mortalité des animaux d'élevage, principalement lors des périodes d'estives et d'agnelages, ou bien ils seront assurés de façon plus régulière par les opérateurs locaux. Quelque soit le mode de ravitaillement les procédures obéissent aux règles de vigilance sanitaire en vigueur et à des protocoles très précis, préalablement définis.

Aussi, conformément aux engagements présentés dans le formulaire de candidature du LIFE Nature « *RESTAURATION DU VAUTOUR PERCNOPTERE DANS LE SUD-EST DE LA FRANCE* » référencé sous le numéro n° LIFE03NAT/F/000103, nous proposons un rapport synthétique du protocole de l'Action A2 « *Définition de protocoles de fonctionnement et de suivi des placettes d'alimentation* » ainsi que celui de l'Action D3 « *Entretien et approvisionnement des placettes d'alimentation* » :

- o L'Action A2 « *Définition de protocoles de fonctionnement et de suivi des placettes d'alimentation* » propose un protocole standardisé pour assurer le fonctionnement des placettes d'alimentation. Il traite des périodes de nourrissage, du type de nourriture à employer, des fréquences des apports et des quantités de nourriture selon que l'aire de nourrissage est fréquentée ou non par les Vautours percnoptère.
De plus, cette action a permis la définition d'un protocole commun de suivi des placettes d'alimentation afin de connaître leur fréquentation pour les sites occupés et de détecter le passage de nouveaux oiseaux.



- L'Action D3 « *Entretien et approvisionnement des placettes d'alimentation* »

L'approvisionnement et l'entretien des aires de nourrissage constituent des actions déterminantes pour assurer le bon fonctionnement des placettes d'alimentation. Les placettes seront approvisionnées soit par des éleveurs soit par des gestionnaires aussi afin que les pratiques soient communes à tous nous proposons un protocole adapté.

I – PROPOSITION DE PROTOCOLES DE FONCTIONNEMENT ET DE SUIVI DES PLACETTES D'ALIMENTATION - ACTION A2

I.1. PROPOSITION DE PROTOCOLE DE FONCTIONNEMENT DE PLACETTES D'ALIMENTATION

1.1- Période de nourrissage

Le Vautour percnoptère est le seul représentant de la famille des vautours d'Europe occidentale à être un « vrai migrateur ». Son aire de répartition en période estivale se limite à la frange méridionale du continent européen. Il vient s'y reproduire à la belle saison, dès le printemps, pour ensuite retourner sur ses lieux d'hivernage situés en Afrique sahélienne, entre la Mauritanie et le Soudan.

La présence de nourriture disponible sur ses lieux de reproduction conditionne fortement sa présence, son implantation et le succès de sa reproduction.

Le Vautour percnoptère est présent dans les secteurs géographiques caractéristiques des parcours pastoraux. La présence dans ces zones d'élevage d'animaux domestiques (principalement des ovins et des caprins) constitue pour le Vautour percnoptère une ressource alimentaire importante. Aussi le Vautour percnoptère dans sa quête de nourriture joue un rôle essentiel dans le recyclage des matières organiques. Il participe à un équarrissage naturel par l'élimination des carcasses d'animaux morts.





Cependant, il a subi de plein fouet les conséquences des nouvelles règles sanitaires qui imposent aux éleveurs la collecte des carcasses de leur cheptel mort.

La mise en œuvre d'aires de nourrissage et plus précisément de placettes d'alimentation a donc toute la légitimité pour assurer la survie de l'espèce.

En conséquence, il est vital, pour les couples de Vautour percnoptère territoriaux, que la période de nourrissage couvre l'intégralité de leur temps de présence sur les sites français, c'est à dire 6 à 7 mois :

- la fin février au début mars marque les premières arrivées de Vautour percnoptère en couple ou isolément. Les principales arrivées se situent dès le début de la première quinzaine de mars.
- la fin août et le début du mois de septembre rythment les départs en migration des vautours.



Par ailleurs, les nouveaux couples en quête d'un territoire d'élection et les oiseaux erratiques non appariés profiteront de l'aubaine d'une mise à disposition de nourriture pour se cantonner à proximité des sites ravitaillés (placette d'alimentation).

1.2. Quantité et type de nourriture

En fonction du contexte local, c'est à dire de la présence ou non d'éleveurs à proximité de sites de reproduction effectifs ou potentiels, deux cas de figure sont prévus pour le nourrissage des oiseaux :

- l'apport de carcasses de bétail d'un poids unitaire maximum de 40 kg (d'après les dernières directives). Le gestionnaire en charge du ravitaillement de l'aire de nourrissage doit veiller à ouvrir, sur place, les carcasses déposées, par une incision ventrale afin de rendre accessible les parties de chair au Vautour percnoptère,
- l'apport d'abats et de déchets de boucherie transportés dans des containers étanches d'une capacité de 50 litres, de type poubelle. La quantité à fournir est de l'ordre d'un container minimum par aire de nourrissage.

Eviter, autant que possible, dans les déchets de boucherie, les apports massifs d'os, de matières grasses et de poumons, volumineux, mais peu consommés !



1.3. Fréquence des apports

L'expérience nous a démontré qu'un apport hebdomadaire par charnier s'avère être le minimum nécessaire, pour assurer la totalité ou les compléments nutritifs indispensables au Vautour percnoptère. La mise à disposition de nourriture par le ravitaillement régulier des placettes d'alimentation permet également de favoriser la venue de nouveaux Vautours percnoptère et ceci plus particulièrement sur les sites potentiels désaffectés.

L'élimination des déchets sur les aires de nourrissage est facilitée spontanément par la combinaison d'interactions biologiques et climatiques (insectes, micro-organismes, soleil, pluie, vent...). L'entretien des placettes d'alimentation, chaque année, doit être conforme avec les textes de l'arrêté du 7 août 1998 et notamment à son article 3, alinéas c, d, et e, qui déterminent les conditions d'élimination des cadavres d'animaux.

I.2. PROPOSITION DE PROTOCOLE POUR LE SUIVI VISUEL DES PLACETTES D'ALIMENTATION

Le suivi des placettes d'alimentation est une mesure indispensable pour évaluer l'efficacité du nourrissage, action phare du programme LIFE, censée pallier au manque de nourriture ou à la non disponibilité de celle ci dans la nature.

1. Dans le cas d'une placette approvisionnée par des déchets de boucherie, 2 visites minima par semaine s'avèrent nécessaires. L'une de ces visites hebdomadaires doit se dérouler le jour ou au plus tard le lendemain de l'approvisionnement de l'aire de nourrissage concernée. Cette dernière consigne est justifiée par le fait que c'est après les ravitaillements que les chances d'observer les Vautours percnoptère sont les meilleures.

La durée d'observation doit être au minimum de 4 à 6 heures journalières aux abords de la placette de ravitaillement.

Pour des observations visuelles, l'idéal est de construire un petit affût, situé hors de la vue des oiseaux, à une distance comprise entre 100 et 300 m. Cet affût devra être équipé d'un siège et disposer d'un minimum de confort afin que l'observateur supporte les longues heures d'attente. L'observateur consignera ses observations sur les fiches standard de suivi élaborées dans le cadre du LIFE Nature « RESTAURATION DU VAUTOUR PERCNOPTERE DANS LE SUD-EST DE LA FRANCE » (cf. annexe).

2. Dans le cas de figure d'une placette approvisionnée par des éleveurs, le suivi visuel est plus difficile à organiser du fait de l'apport de nourriture plus irrégulier dans le temps et de faits plus aléatoires. Il convient, cependant, de s'appliquer à organiser un suivi sur le modèle du suivi visuel des placettes alimentées à partir de déchets de boucherie, c'est à dire avec une fréquence identique de 1 à 2 visites par semaine et suivant le même protocole.

Modèle de fiche (cf. annexe)

La fiche journalière comporte des informations relatives à la placette d'alimentation, son nom de code, la météo, ainsi que des annotations spécifiques sur la présence des oiseaux, leur identification, leur comportement, la présence d'autres espèces, les comportements inter- et intraspécifiques, la qualité et la quantité de nourriture consommée sur place et emportée, les directions de vol, les dérangements.



II. IMPLANTATION ET ENTRETIEN DES PLACETTES D'ALIMENTATION – ACTION D3

Les placettes d'alimentation doivent être considérées avant tout comme des outils de conservation. L'existence et la survie du Vautour percnoptère en France dépend en grande partie de la mise à disposition d'apports de nourriture.

La LPO a élaboré un cahier technique « Placette d'alimentation », en cours d'édition, qui propose une description précise des démarches à suivre pour aboutir à la construction de placettes d'alimentation. Notre argumentaire ci-dessous constitue une présentation synthétique des démarches à suivre, aussi nous encourageons les lecteurs à consulter le cahier technique élaboré à cette attention.

La mise en œuvre d'une placette d'alimentation doit impérativement répondre aux obligations réglementaires et être conforme, entre autre, à l'arrêté du 07 août 1998 relatif à l'élimination des cadavres d'animaux et au nourrissage des rapaces nécrophages.

CHRONOLOGIE DES ETAPES D'INSTALLATION DES PLACETTES D'ALIMENTATION	
1	Identification et contact avec le propriétaire de la parcelle susceptible d'accueillir la placette d'alimentation
2	Constitution d'un dossier comprenant <ol style="list-style-type: none">1. un descriptif :<ul style="list-style-type: none">○ du site d'implantation,○ de l'exploitation adhérente,○ des caractéristiques techniques du projet.2. une convention cadre et au besoin la délibération du conseil municipal.
3	Transmission du dossier à la Direction Départementale des Services Vétérinaires concernée.
4	Visite du site d'implantation de la placette d'alimentation et autorisation délivrée par la Direction Départementale des Services Vétérinaires concernée.
5	Réalisation de la placette (défrichage, mise en place d'une clôture,...).

Avant la création d'une placette, il convient de s'assurer de la maîtrise foncière de l'emplacement choisi (convention avec des propriétaires privés, accord écrit du gestionnaire (ONF) et délibération du conseil municipal sur les propriétés publiques). Plusieurs cas de figure apparaissent :

- le gestionnaire est propriétaire ou locataire de l'espace désigné,
- le gestionnaire conclut une convention avec le propriétaire et convient d'un bail.

Pour les placettes d'alimentation individuelles, elles doivent être, dans la mesure du possible, positionnées sur la propriété de l'éleveur concerné.

Il est également recommandé d'obtenir l'aval des sociétés de chasse locales.

Enfin, le service départemental de l'hygiène (Direction Départementale des Services Vétérinaires des services préfectoraux) doit donner son accord préalable à toute installation (à partir d'un dossier qui lui est fourni par le dépositaire du projet), conformément à la réglementation en vigueur.



PIECES CONSTITUTIVES A PRODUIRE POUR UN DOSSIER DE CREATION D'UNE PLACETTE D'ALIMENTATION INDIVIDUELLE OU COLLECTIVE
Liste des éleveurs fournisseurs
Identification et coordonnées de(s) exploitant(s) inscrit(s) dans le dispositif de ravitaillement
Description sommaire des exploitations concernées
Numéro du (des) exploitant(s) ou de(s) exploitation(s)
Numéro de SIRET
Numéro de pacage
Documents cartographiques de localisation
Numéro de la parcelle cadastrale où sera implantée la placette d'alimentation
Description sommaire du (des) troupeau(x) – effectif, race, type de production
Estimation de la mortalité annuelle
Identification et coordonnées du vétérinaire en charge du suivi sanitaire du (des) troupeau(x)
Coordonnées de la société d'équarrissage assurant l'enlèvement des cadavres
Identification et coordonnées de la structure gestionnaire de la placette d'alimentation
Accord du propriétaire de la parcelle, accord des bailleurs, accord des organismes gestionnaires (ONF, ONCFS,...)

L'implantation d'une placette doit être choisie en fonction de critères concernant en premier lieu l'attractivité de l'aire pour le Vautour percnoptère :

- éloignement des sources de dérangements et de menaces,
- surplomb et bordure de corniche rocheuse,
- point culminant, découvert et dégagé de toute végétation ligneuse haute,
- espaces aux abords (20 à 30 mètres) et dans la placette d'alimentation clôturée, dégagés de toute végétation ligneuse haute.

L'implantation d'une placette d'alimentation pour le Vautour percnoptère, sur un site de reproduction, doit tenir compte aussi des risques de compétition intra- et interspécifiques (cas des grands corbeaux qui sont beaucoup plus agressifs vis à vis des Vautours percnoptère, quand les charniers sont placés à proximité de leurs aires de nidification). Aussi, par mesure de précaution une placette doit être installée à une distance raisonnable des aires de nidification d'autres rapaces ou corvidés territoriaux. Cette distance peut être de 500 m, à vol d'oiseau entre deux sites effectifs de reproduction.

Dans la mesure du possible, l'implantation de l'aire de nourrissage doit donc viser à l'alimentation d'un seul couple territorial et/ou à permettre l'installation probable d'un couple potentiel sur un site donné.

L'accessibilité par un véhicule adapté pour l'approvisionnement est importante, mais cependant le charnier doit être envisagé hors des lieux trop fréquentés par le public (pistes DFCL, sentiers de randonnée).

Dans le cas de placettes alimentation disposées loin des sites de reproduction (cas de la Crau), ces recommandations n'ont plus lieu de s'appliquer.

L'entretien d'une placette d'alimentation doit se conformer au texte de l'arrêté du 7 août 1998 et notamment à son article 3 alinéas c, d, et e. Chaque année, en période hivernale, les restes osseux doivent être incinérés conformément à la législation sur l'écobuage (ne pas oublier cependant d'aviser au préalable les agents de l'ONF).



ANNEXE : MODELES DE FICHES D'OBSERVATION



LIFE-Nature « Restauration du Vautour percnoptère dans le Sud-est de la France »
LIFE03NAT/F/000/03

FICHE JOURNALIÈRE : OBSERVATION DU VAUTOUR PERCNOPTÈRE (ANNEXE 1 page 1)

Nom de l'observateur : DATE :
 Nom du site : Code du site :
 Heure Arrivée obs.: Heure Départ obs.: Durée : Nbre de kms :

MÉTÉO

Température approximative

Luminosité	mauvaise	moyenne	bonne	
Couverture nuageuse	très couvert	moyenne	faible	nulle
Vent	fort	moyen	faible	nul

PRÉSENCE SUR SITE ET IDENTIFICATION

AGE	Nombre d'oiseaux	Nombre de contacts durant l'observation	Particularités du plumage (mue)
Adulte			
Adulte imparfait			
<i>Poussin</i>			
Juvenile au nid			
Juvenile en vol			
Immature			

COMPORTEMENT ERRATIQUE _____ (carte, description de la localisation au verso)

COMPORTEMENT REPRODUCTEUR

Transport de matériaux	Parades	Accouplement	Construction de l'aire
Incubation	Nourrissage	Nbre d'apports	
Activité(s) juvénile(s) à l'aire :	Se déplace	S'exerce au vol	

COMPORTEMENT INTER- ET INTRASPECIFIQUE

Nom de(s) l'espèce(s) en conflit : Parasitisme de l'aire.....

DÉRANGEMENTS (entourer la mention)

Chasse Photo Escalade Travaux Véhicule Armée Hélico Avion Deltaplane Parapente Ecobuage
Randonneurs Autres



LIFE-Nature « Restauration du Vautour percnoptère dans le Sud-est de la France »
LIFE03NAT/F/000/03

FICHE JOURNALIÈRE : Le détail de vos observations (**ANNEXE 1** page 2)

Vous pouvez indiquer ici plus précisément ce que vous avez observé, par exemple :
Le nombre et la durée des accouplements, une relève au nid, le trajet des oiseaux sur une carte, la localisation précise lorsque l'oiseau est observé en dehors d'un site connu, la nourriture collectée, un croquis représentatif d'un lieu, d'un comportement, etc.. Préciser l'heure de l'événement.
N'hésitez pas à relater au mieux ces moments privilégiés. Ainsi nous connaissons davantage cette espèce.



LIFE-Nature « Restauration du Vautour percnoptère dans le Sud-est de la France »
LIFE03NAT/F/000/03

Fiche SITE VAUTOUR PERCNOPTÈRE

Code site : ____
Aire n° : ____

Rédacteur : _____ Date de rédaction : _____

Commune : _____
N° Carte 1/25000^{ème} : _____

Lieu-dit : _____
Altitude : _____

Coordonnées UTM : _____

Point d'observation : _____
(à reporter sur carte)

TYPLOGIE :

Dimensions de la falaise :

Hauteur : ____ Projection : ____ Hauteur relative de l'aire : ____

Substrat rocheux :

Calcaire Granite Poudingue Autre : _____

Végétation de la paroi : très couverte couverte nue

Orientation de l'aire : N NE E SE S SW W NW

Emplacement de l'aire : Grotte Vire abritée Vire non abritée

Autres : _____

Visibilité de l'aire : bonne moyenne totalement masquée

INVENTAIRES et REGLEMENTATION :

Znieff type 1 Znieff type 2 Zico Périmètre Natura 2000

PNP RN RNR APPB RBF ZPS ZSC

Autres (convention gestion, etc.): _____

AUTRES ESPECES :

Faucon pèlerin Aigle royal Gypaète barbu Vautour fauve

Hibou grand-duc Grand corbeau Chocard Crave Autres: _____



MENACES :

Pistes et dessertes Carrières Construction Lignes électriques Escalade
Sentiers randonnée Tir Ecobuage Parapente Deltaplane Photographie
Planeur Avion Hélicoptère (civil militaire) Autres: _____

SITUATION :

Joindre deux photos à cette fiche et/ou faire un dessin représentatif.

Photo 1 - vue d'ensemble Photo 2 - Vue rapprochée

Joindre copie carte 1/25000^{ème} avec point ● pour l'emplacement exact de l'aire et ▲ pour le (ou les points d'observation).